

CONFÉRENCE ANACEF

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

dans le domaine de la pêche dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Intégration économique des opérateurs de l'UE dans le secteur de la pêche

Nom de l'orateur: Mme Mame Diarra LOUM

Nom de l'entité: Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime du Sénégal

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

ANACEF
OPP43

in xenia
consulente
d'innovation

 GOBIERNO DE ESPAÑA
MINISTERIO DE AGRICULTURA, PESCA Y ALIMENTACIÓN

 Cofinanciado por
la Unión Europea

 CASA ÁFRICA

//ABANCA

 murimar
seguros

 ARMON

NAUTICAL



/ SOMMAIRE

- **GENERALITES SUR LA PECHE AU SENEGAL**
- **POSSIBILITES DEPLOYEES PAR L'UE**
- **MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI SECTORIEL**



Indicateurs	Nomination
Pays	Sénégal
Capitale	Dakar
Superficie	196 722 km ²
Espace maritime	198 000 Km ²
Plateau continental	23 600 Km ²
ZEE	212 000 km ²
Longueur façade maritime	718 km
Production halieutique annuelle	Plus de 500 000 tonnes

Le secteur des pêches occupe une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique du Sénégal. Cela, par sa contribution significative à l'alimentation de la population, à la création de revenus et d'emplois, ainsi qu'au renforcement de la compétitivité.

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

- A titre illustratif, il convient de relever que le secteur génère **600 000 emplois**, contribue pour **3,2% au PIB national** et **12% au PIB du secteur primaire**, assure **70%** des apports en protéines d'origine animale aux populations avec une consommation nationale per capita estimée à **29kg par an**, C'est cette importance économique et sociale du secteur ainsi que son potentiel de croissance qui justifient l'attention particulière que les plus hautes autorités, accordent à la pêche et à l'aquaculture, leur conférant ainsi une place privilégiée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).
- La gestion de ce secteur important de l'économie nationale est une des missions confiées au ministère des Pêches et de l'Economie maritime qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de pêche. **L'objectif global de gestion du secteur est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local.**

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Les premiers accords de pêche

- Les premiers accords de coopération dans le domaine de la pêche ont ainsi été signés, en **1980**, avec le Sénégal et la Guinée-Bissau puis se sont étendus les années suivantes, à d'autres États côtiers d'Afrique de l'Ouest, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique.
- L'économie générale de ces accords se fonde sur deux principes :
 - l'octroi d'autorisations aux entreprises de pêche de l'Union européenne d'opérer dans les ZEE des États signataires, dans le but d'y exploiter les seules ressources halieutiques excédentaires « dans des conditions de durabilité éprouvées » ;
 - le paiement, en contrepartie, de compensations financières au prorata des tonnages réalisés par la Communauté européenne ainsi que de droits de licence par les armateurs.

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Le Sénégal et l'Union européenne ont renouvelé le protocole d'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable pour la période de 2019 / 2024 en novembre 2019.

POSSIBILITES DE PECHE :

- 28 thoniers senneurs congélateurs ;
- 10 thoniers canneurs ;
- 5 palangriers ;
- 2 chalutiers de pêche démersale profonde

CONTREPARTIE FINANCIERE

15.253.750 euros (10.005.804.089 FCFA) soit 3.050.750 euros (2.001.160.818 FCFA) par an répartis comme suit :

- 1.700.000 euros (1.115.126.900 FCFA) au titre de la contrepartie financière composée 800.000 euros (524.765.600) représentant les droits d'accès et **900.000 euros (590.361.300 FCFA) en tant qu'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle.**
- 1 350 750 euros (886.033.917 FCFA) par an, correspondant au montant estimé des redevances dues par les armateurs au titre des autorisations de pêche

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Conformément aux dispositions du protocole, l'UE a formulé depuis 2020 des demandes d'autorisation de pêche qui ont eu un avis favorable

Année	Licences et autorisations accordées					
	Chalutiers	Canneurs	Palangriers	Senneurs	Total licences	Navires d'appui
2020	2	8	2	19	31	3
2021	2	5	1	20	28	3
2022	2	4	0	19	25	2
2023	2	4	0	16	22	2

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Les démersaux profonds (vivant entre 150 et 1000 m)

- Essentiellement constituées de **crustacés** (gambas, alistado et langoustes roses) et de **poissons** (merlus, rascasses, saint pierre, baudroies ...). Elles sont ciblées principalement par la pêche industrielle sénégalaise et quelques navires étrangers.

L'accord signé entre les deux pays concernent principalement les **merlus**. Cependant, il leur est autorisé des captures accessoires de **15 % des céphalopodes**, **5 % de crustacés**, et **20 % d'autres poissons démersaux profonds**.



merlus

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Les pélagiques hauturiers

Comprennent principalement les trois espèces de thons tropicaux: **l'albacore**, **le listao** et **le patudo**, ciblées essentiellement pour l'industrie thonière.

Ces espèces de poissons grands migrateurs voyagent dans tout l'Atlantique en haute mer mais aussi en passant par les zones économiques exclusives des pays africains riverains de l'Atlantique.



Listao *Katsuwonus pelamis*



Thon obèse *Thunnus obesus*



Différencier Marlin, Voilier et Espadon



ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Conformément aux dispositions du protocole, Quota des thoniers: 10 000 tonnes; merlutiers: 1 750 tonnes

Année	Capture UE				
	Canneurs	Senneurs	Merlutiers	Palangriers	Total (tonnes)
2019	4581	2701	3052		10333
2020	1158	475	1588	19	3240
2021	295	644	792	84	1815
2022	254	215	581		1049

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Le Sénégal fait partie des pays qui ont l'agrément à l'exportation de l'Union européenne. Le Sénégal exporte des quantités importantes de produits halieutiques vers les pays de l'Union européenne.

Marché européen: Moyenne : 33% de la VCE des exportations de 2019-2022.

Années	TYPE DE CONSERVATION								TOTAL GENERAL
	CONGELE	CONSERVES	FARINE	FRAIS	HUILE	SALE SECHE	SECHE	VIVANT	
2019	46 188	876	302	4 685	231	4	4	3	52 289
2020	28 487	1 539	139	2 735	141	4	4	11 2	33 057
2021	14 755	512	103	3 464	1	8	7	3	18 853
2022	17 991	947	4 355	2 791	2 647	71	11	8	28 821

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

Dans le cadre de ce partenariat, les projets sont proposés par le ministère des Pêches et de l'Économie maritime et approuvés par la commission mixte regroupant les deux Parties.

Ainsi, ces projets sont répartis sur quatre (4) axes stratégiques :

- Axe 1 : Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats ;
- Axe 2 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Axe 3 : Développement de l'aquaculture
- Axe 4 : Renforcement du capital humain ;

ORGANISÉ:



COORDONNE:



FINANCE:



COLLABORE:



//ABANCA



NAUTICAL



/ MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI SECTORIEL

1. APPUI AU NETTOIEMENT DES FONDS MARINS

- Dans le cadre l'exécution du programme de mise en valeur des fonds marins (PROMIVA), la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM) a entamé ses séries d'activités relatives au projet de Nettoyage des Fonds marins du Sénégal financé par l'appui sectoriel de l'UE.
- le programme s'est déroulé du **29 avril** au **04 mai 2023** au niveau de la Baie de Hann et **30 tonnes** de déchets ont été sorties des fonds marins



2. AMELIORATION DE LA GESTION DE LA PECHE THONIERE ET MERLUTIERE

Le projet d'amélioration de la gestion du merlu noir

vise à améliorer la durabilité de la pêcherie au Sénégal par l'amélioration du système d'information et de suivi,

la consolidation des mesures de gestion des merlus

la mise en place d'un système de surveillance dans la pêcherie de merlu (embarquement d'observateur) en tenant compte des prises accessoires de merlu et d'autres espèces.

Le projet d'amélioration de la gestion du thon:

vise à améliorer pour l'Administration et l'industrie les capacités de gestion des thonidés tropicaux et espèces apparentées par l'amélioration du système d'information et de suivi de la pêche de thon;

la coordination et la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par l'ICCAT;

la mise en place d'un programme d'embarquement d'observateurs dans les navires.

Les activités réalisées pour ces deux projets sont les suivantes :

- Mise en place du journal de pêche électronique à bord des thoniers et des poissonniers profonds;
 - Signature d'un contrat avec CLS Toulouse;
 - Deux missions de formation effectuées à CLS ;
 - Acquisition d'équipements à installer à bord des bateaux pour l'exploitation du ERS et VMS
- Réalisation de l'étude de caractérisation de la pêche thonière nationale;
- Réalisation de l'étude sur la caractérisation de la pêche merlutière;
- Prise en charge des missions ORGP avec l'ICCAT et sur les mesures du ressort de l'état du port avec la FAO.

3. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES STATISTIQUES DES PECHES

- Etude diagnostic du système d'exploitation actuelle;
- Conception et développement d'un logiciel de gestion des licences de pêche industrielle
- Conception et développement d'une plateforme web de gestion de la pêche industrielle
- Acquisition de matériel informatique

4. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU CNFTPA ET DES MOYENS D'INTERVENTION DE L'ENFM

il est prévu de doter ces établissements de matériel informatique.

5. APPUI A LA PLANIFICATION

Chaque année la CEP déroule le processus de revue sectorielle afin de contribuer à la Revue annuelle conjointe (RAC) au niveau national et à la Revue conjointe du Secteur de l'Agriculture (RCSA).

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

6. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA PECHE ARTISANALE

Ce projet avait pour objectif d'équiper les acteurs de la pêche artisanale (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices) en bacs, caisses isothermes, claies de séchage, etc.) et à appuyer les CLPA à l'exécution de leurs plans de travail annuel, particulièrement l'activité concernant l'immersion des pots à poulpe.

- Allocation de 10.000.000 FCFA par an au réseau des CLPA pour **immersion pots à poulpe**;
- Equipements pour les acteurs commandés

7. RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES PECHEURS ARTISANS

Le Sénégal a acquis un lot de **140 balises dont 100 à travers l'appui sectoriel en fin 2019**. Ce marché, lancé par appel d'offres, a été gagné par l'entreprise TECHNOCEL qui en collaboration avec la DPSP et les structures déconcentrées a procédé à la distribution de l'ensemble de ces balises au niveau des sites du littoral.

Dès lors un contrat a été signé avec l'adjudicataire de ce marché depuis 2020 relatif à l'abonnement annuel des balises pour permettre un suivi permanent de leurs activités.

ORGANISÉ:



COORDONNE:



FINANCE:



COLLABORE:



8. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DES OBSERVATEURS

L'embarquement des observateurs se fait régulièrement dans les **navires de l'Union européenne et les navires thoniers et merlutiers nationaux**. Le montant de **19 millions de FCFA** prévu à cet effet a été totalement engagé. Au total, **17 observateurs** des pêches ont été embarqués sur les navires de l'UE. Les opérations de pêche ont été régulières et aucune irrégularité n'a été reportée.

Des formations d'observateurs et d'inspecteurs des pêches sont prévues dans la seconde partie des activités. Elle devrait permettre de renforcer les capacités du personnel devant embarquer à bord des navires de pêche.

9. MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE (AÉRIENNE ET PARTICIPATIVE)

La DPSP a mené des opérations qui s'inscrivent dans l'axe stratégique visant à renforcer la surveillance maritime et la lutte contre la pêche INN. Ces activités ont concerné les domaines ci-après:

- Surveillance participative;
- Surveillance maritime;
- Surveillance aérienne

ORGANISÉ:



COORDONNE:



FINANCE:



COLLABORE:



10. APPUI A LA RECHERCHE HALIEUTIQUE

CRODT a eu à conduire un certain nombre d'activités:

▪ **Activité de recherche sur l'appât vivant**

- Un atelier de sensibilisation et de lancement de l'étude sur les impacts bioécologiques et socio-économiques de la pêche à l'appât vivant dans la Baie de Hann a été organisé le 31 janvier 2023;
- Mission au niveau de la Petite Côte plus précisément à Joal et Mbodiène pour informer et échanger avec les coordonnateurs des CLPA des deux sites;
- Démarrage des pêches expérimentales au niveau de Ngazobil et dans la Baie de Hann

La synthèse des informations disponibles sur cette pêcherie d'appât vivant est en cours de rédaction.

▪ **Navire de recherche Itaf DEME**

une partie des fonds de l'appui sectoriel a été injectée dans les travaux de carénage et de reclassification du navire de recherches océanographiques « ITAF DEME ».

▪ **Campagnes d'évaluation des stocks démersaux profonds (merlus noirs)**

ORGANISÉ:



COORDONNE:



FINANCE:



COLLABORE:



//ABANCA



NAUTICAL

11. REGENERATION ET EMPOISSONNEMENT DU MARIGOT DE POTTOWEL (Matam)

La Direction de la Pêche continentale (DPC) a bénéficié d'un financement pour la régénération et l'empoissonnement du marigot Pattowel, qui se trouve dans le département de Kanel, région de Matam.

12. CONSTRUCTION DU QUAI DE PECHE DE NDANGANE SAMBOU

La construction du quai de pêche de Ndangane Sambou qui a démarré avec l'appui sectoriel du protocole 2014-2019 est en cours de finalisation.

13. COMMUNICATION

Ce volet n'a pas été déroulé comme prévu car, il s'agissait d'élaborer une stratégie de communication pour couvrir l'ensemble des activités financées par l'appui sectoriel pour une meilleure visibilité.

ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

12
juillet
2023

CONFÉRENCE ANACEF

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

dans le domaine de la pêche dans les pays d'Afrique de l'Ouest

Casa África

Las Palmas de Gran Canaria

Merci beaucoup



ORGANISÉ:

COORDONNE:

FINANCE:

COLLABORE:

